

**DEPARTEMENT DE
LA HAUTE-SAVOIE**

**ARRONDISSEMENT
DE ST JULIEN-EN-
GENEVOIS**

REPUBLIQUE FRANCAISE

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
ANNEMASSE – LES VOIRONS – AGGLOMERATION**

SIEGE : 11, AVENUE EMILE ZOLA – 74100 ANNEMASSE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU**

OBJET :

Séance du : 26 septembre 2023

**Subvention AIDES
2023 - Contrat Local
de Santé**

Convocation du : 19 septembre 2023

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 18

Président de séance : Christian DUPESSEY

N° BC_2023_0077

Secrétaire de séance : Antoine BLOUIN

Membres présents :

Laurent GILET, Christian DUPESSEY, Dominique LACHENAL, Louiza LOUNIS, Yves CHEMINAL, Anny MARTIN, Antoine BLOUIN, Denis MAIRE, Jean-Luc SOULAT, Pauline PLAGNAT-CANTOREGGI, Patrick ANTOINE, Véronique FENEUL, Nadine JACQUIER, Alain LETESSIER

Excusés :

Guillaume MATHELIER, Bernard BOCCARD, Jean-Paul BOSLAND, Gabriel DOUBLET

Vu la délibération du conseil communautaire du 13 octobre 2021 n°CC-2021-0148 mettant à jour les délégations de pouvoirs du conseil au profit du bureau et notamment le paragraphe n°B-4 de son annexe,

A travers une politique globale de cohésion sociale et de solidarité, Annemasse Agglo soutient les associations qui œuvrent pour l'accès à la prévention et aux soins des personnes en situation de précarité et éloignées du système de santé.

L'épidémie de VIH/Sida constitue une problématique actuelle, tant au niveau mondial qu'à l'échelle locale. Cet enjeu prend une dimension particulière pour le Grand Genève, qui recouvre des territoires des deux pays, Suisse et France, avec une circulation de part et d'autre d'un public extrêmement vulnérable et souvent stigmatisé.

Les situations complexes engendrées ne font pas l'objet d'une documentation systématique. En raison d'un traitement des données épidémiologiques par pays, il n'existe pas de vision globale des épidémies de VIH, hépatites virales et autres IST pour le Grand Genève. Ce manque d'information se double d'une multiplicité des dispositifs (associatifs comme hospitaliers) qui sont insuffisamment connus de part et d'autre de la frontière dans leurs spécificités.

C'est la raison pour laquelle cinq structures basées sur les deux territoires (l'association AIDES, le Centre Hospitalier Annecy Genevois, les Hôpitaux Universitaires de Genève, le Groupe Santé Genève et le département de sociologie de l'Université de Genève) se mobilisent pour créer un Observatoire transfrontalier des inégalités sociales de santé. L'objectif étant d'analyser la situation actuelle et de contribuer par le développement de nouvelles connaissances au débat public.

Le projet d'observatoire transfrontalier des inégalités sociales de santé s'inscrit donc pleinement dans les politiques publiques actuelles et notamment dans le cadre du Contrat Local de Santé sur l'axe II de l'accès aux soins :

- rendre visible des parcours de santé qui ont une dimension transfrontalière et mieux les prendre en compte pour accompagner les personnes,

- produire et publier des données des deux contextes français et suisse (système de santé, droits, politiques publiques ...) afin de nourrir un travail d'élaboration de bonnes pratiques.

C'est dans ce cadre que l'association AIDES, qui a exercé 80 % de son activité sur le territoire d'Annemasse Agglo en 2021 (dont des actions de prévention au sein de l'Accueil de jour l'Escale), sollicite le soutien de l'agglomération pour mettre en œuvre sa contribution dans ce projet d'Observatoire transfrontalier des inégalités sociales de santé.

Le Bureau Communautaire, entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré :

A l'unanimité,

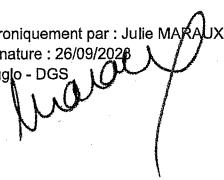
DECIDE :

D'APPROUVER, l'attribution à l'association AIDES d'une subvention de 700€ afin de les aider à poursuivre ce travail d'étude dans le cadre de l'Observatoire transfrontalier des inégalités sociales de santé,

D'AUTORISER le président ou son représentant à signer tout document lié à cette demande de subvention,

D'IMPUTER la dépense en résultant sur les crédits ouverts à cet effet sur le Budget principal 2023, gestionnaire AGHS, article 6574, destination OSO15.

Signé électroniquement par : Julie MARAUX
Date de signature : 26/09/2023
Qualité : Agglo - DGS



Signé électroniquement par : Antoine BLOUIN
Date de signature : 27/09/2023
Qualité : Agglo - Secrétaire Bureau Communautaire

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Président d'Annemasse Agglo dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à compter de la notification de la délibération ou de sa date de publication, ou à compter de la réponse d'Annemasse Agglo, si un recours gracieux a été préalablement déposé.